

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 09 mars 2023

Demande ou renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport **N'attendez pas la dernière minute !**

À l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous êtes nombreux à déposer des demandes de titres d'identité ou de voyage (carte nationale d'identité ou passeport).

Pour éviter que l'afflux des demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec les dates d'examen ou de voyage, la préfecture de la Martinique vous invite à prendre dès maintenant vos dispositions :

- vérifiez les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- si nécessaire effectuez leur renouvellement en mairie.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Pour les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 aux personnes majeures, la date de validité a été prolongée de 5 ans par décret : date de validité inscrite sur le titre + 5 ans.

Un passeport doit être valide. De nombreuses destinations exigent un reste de validité de six mois après la date de retour.

Pour plus d'information :

<https://www.martinique.gouv.fr/Demarches/Passeport#!/particuliers/page/N360>

<https://www.martinique.gouv.fr/Demarches/Carte-Nationale-d-Identite#!/particuliers/page/N358>